

La « Vie chère » au Burkina Faso

Rapport de la CCI-BF

Juin 2008

Chambre de commerce et d'industrie du Burkina Faso

La crise était-elle prévisible ?

Des signaux d'alerte ...

Depuis quelques temps, des signes avant-coureurs laissaient augurer d'une conjoncture internationale difficile. Pour ne prendre que l'année 2007, on a constaté une baisse de la production céréalière dans certains grands pays producteurs comme l'Australie. Celle-ci a été affectée par une sécheresse sans précédent, ses prévisions de production de blé pour l'année se sont élevées à 12,1 millions de tonnes, loin des 25 millions de tonnes d'une récolte normale. A ces effets climatiques observés un peu partout dans le monde, s'ajoute la baisse des stocks dans les mêmes pays producteurs qui sont, par ailleurs, de grands consommateurs. Dans le sillage des céréales, on a noté également une augmentation des prix des produits comme le lait et la viande en raison de la révision de la politique agricole en Europe : l'abandon des subventions à l'exportation a certainement eu un impact sur la production laitière qui a reculé de 0,4%.

Autres éléments à mentionner, c'est les tensions géopolitiques dans les pays producteurs de pétrole et l'élévation du niveau de vie dans les pays émergents. Cette dernière a induit des changements dans les habitudes alimentaires. La composition de la demande de produits s'en est trouvée modifiée. Ainsi, la viande est de plus en plus demandée. Et pour en produire 1 kg, il faut par exemple 8 kg de blé dans l'alimentation animale. Ce qui ne pouvait qu'amplifier la pression de la demande de céréales.

Enfin, la recherche effrénée d'une alternative à l'énergie fossile a suscité beaucoup d'engouement pour le biocarburant. Sachant que celui-ci est rentable, dans le cas de la canne à sucre et du maïs, à partir d'un prix du baril de pétrole supérieur ou égal à 60 dollars, il fallait s'attendre à une hausse des prix agricoles.

Ainsi dans les grands pays producteurs, il y a comme un effet d'éviction dans l'utilisation de certains produits agricoles. Par exemple, 50% de la canne à sucre brésilienne, 20% du maïs américain et 50% du colza européen sont affectés à la fabrication de biocarburants.

D'autres signaux d'alerte, dans notre environnement immédiat au Burkina Faso et auxquels sont confrontés quotidiennement les opérateurs économiques dans leurs opérations d'import-export, montrent que le monde économique sentait venir cette flambée des prix qui déborde le cadre de la « vie chère », communément réduite aux produits alimentaires. Il s'agit notamment des difficultés d'approvisionnement ou d'acheminement de produits de consommation ou de matières premières. C'est le cas de l'importation de sel alimentaire, de l'acide gras entrant dans la fabrication du savon, du fer à béton, etc. D'une manière générale, les opérateurs économiques ont subi une double augmentation de prix. Il y a d'abord celle des produits ou matières premières importés, puis celle du coût du transport lié à l'augmentation du prix du baril et, dans certains cas, aux frais portuaires. A titre d'exemple, l'acier qui rentre dans l'industrie du BTP et la menuiserie métallique a connu une augmentation des prix à l'importation de 50% à 100%. De même, le sel alimentaire importé de la sous région a connu des augmentations successives de 3 mille et 2 mille Fcfa sur la tonne aux cours des deux dernières années. Et des augmentations sont annoncées sur ce produit en 2008.

Enfin, la mauvaise campagne cotonnière de 2007 augurait d'un marasme de la filière, filière qui a un effet d'entraînement sur l'ensemble de l'économie nationale.

... à l'envolée des prix intérieurs ...

Les conséquences de la situation décrite précédemment sont la valse des étiquettes à laquelle on assiste.

La baisse de la production de coton graine, passant de 600 mille tonnes en 2006-2007, à 310 mille tonnes en 2007-2008, a conduit à un triplement du prix de la graine qui est passé de 25 mille Fcfa à 75 mille Fcfa la tonne, en l'espace d'une année. La graine de coton, rappelons-le, rentre dans la fabrication de l'huile alimentaire. La consommation moyenne de ce produit est estimée à 5 litre par an et par personne au Burkina Faso, ce qui fait un marché d'environ 58,50 mille tonnes d'huile par an¹. A titre de comparaison, cette consommation est, par personne et par an, de 15 litres en Europe et 30 litres aux Etats-Unis.

Au Burkina Faso, les besoins du marché de l'huile alimentaire sont satisfaits entre 38 à 40% par la production locale à base de la graine de coton. Cette production est assurée essentiellement par la SN CITEC, la SOFIB, JOSSIRA SA et une vingtaine de petits transformateurs regroupés au sein d'un GIE dénommé Groupement des Transformateurs de Produits Oléagineux du Burkina Faso (GTPOB). Ce dernier a une capacité de trituration de la graine de coton estimée à plus de 200 mille tonnes par an, pendant que celle de la SN CITEC est d'environ 125 mille tonnes par an.

Sur la production d'environ 160 mille tonnes de graines de coton en 2007, la SN CITEC a obtenu 75 mille tonnes, la SOFIB 20 mille tonnes et le GTPOB 43 milles tonnes. Ce qui représente une prévision de production d'environ 20,45 milles tonnes d'huile². Cette production et les importations ne suffisent pas pour couvrir les besoins du marché. Ce qui a pour conséquence une tension sur les prix.

La même situation de pénurie pour les produits sensibles importés, particulièrement le riz, a eu pour effet une augmentation des prix. Sur la base des données de la Douane (cf. le quotidien Le Pays n°4070 du 06 mars 2008), nos calculs permettent d'estimer l'évolution moyenne du prix du kg de riz à 34,2% entre 2007 et 2008. Pour les autres produits, cette évolution se présente comme suit :

Riz indien 14%

Riz thaïlandais/vietnamien 51%

Farine de blé (orig. UE) 14%

Pâte alimentaire (orig. CI) 74%

Lait concentré sucré (orig. UE) 17%

Lait en poudre (orig. UE) 118%

Sucre (orig. Brésil) 39%

Huile aliment. (orig. CI) 142%

En analysant le volume des importations, il est à noter que sur les neuf dernières années, près des 50% des importations de sucre proviennent du Brésil. Or dans ce pays, la moitié de la production de canne est affectée à la fabrication de biocarburant, plus rentable que le pétrole. Ce qui a pour effet un rétrécissement de l'offre de sucre, d'où une nouvelle hausse de prix qui est consécutive aux 30% constatés entre 2006 et 2007.

Les augmentations de prix du lait d'origine européenne sont dues à la perte de compétitivité de cette filière par rapport à d'autres régions productrices du globe, en raison de la baisse des subventions.

Le contexte inflationniste de la sous région a sans doute été aussi un facteur explicatif de l'envolée des prix qui tient en haleine tous les acteurs économiques. En effet, parmi les produits importés, ceux provenant de l'UEMOA, censés ne pas avoir subi de droits de douane, semblent afficher les plus fortes augmentations. C'est le cas des huiles et pâtes alimentaires importées de la Côte d'Ivoire, qui ont connu respectivement 142% et 74% d'augmentation de prix en l'espace d'un an. Or la Côte d'Ivoire s'est toujours placée dans le peloton de tête des pays de provenance de ces produits.

De la même façon, le sel importé du Sénégal a subi des augmentations successives de prix à l'importation. Entre février et avril 2008, la tonne a connu une première augmentation de 2 000 Fcfa, puis une seconde de 3 000 Fcfa en avril. Ces augmentations seraient liées aux

cours du carburant et des frais portuaires supportés par le fournisseur lors de l'importation des matières premières.

Outre les facteurs exogènes, il y a lieu, toutefois, de noter que cette envolée des prix intérieurs intervient à un moment où le gouvernement a décidé de renforcer les contrôles en matière d'importation. Les mesures prises sont de deux ordres. Il y a d'abord celle relative à la vérification à destination, faite par la COTECNA, et son extension aux importations d'une valeur inférieure à 3 millions de Fcfa. Il y a ensuite les mesures portant sur le contrôle de la qualité des produits importés. Ces mesures ont pour objectif de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale d'une part, et de préserver la santé des consommateurs d'autre part. Leur application a eu pour effet d'instaurer une certaine vérité des prix à l'importation. Ce qui n'est pas pour déplaire aux unités industrielles nationales qui voient ainsi leur compétitivité renforcée face à des entrées frauduleuses de marchandises.

Si le secteur privé approuve donc l'initiative de renforcement des contrôles, il fait observer qu'elle intervient assez tardivement. L'application généralisée de la procédure de l'inspection à destination a sans doute eu un effet sur la disponibilité, dans les délais raisonnables, d'un certain nombre de produits importés, notamment alimentaires.

Même s'il est vrai que les plus grands importateurs n'ont pas senti de changement significatif, puisque familiers de ces procédures, il ne faut pas occulter le fait que les petits importateurs représentent dans certain bureau de dédouanement un volume important de travail. Ils importent généralement en vrac. L'extension de l'inspection à toute importation quelle que soit la valeur, ne pouvait que conduire à un accroissement du volume de travail de COTECNA. Ainsi, le délai de 72 heures prévu pour la délivrance de l'attestation d'inspection n'est pas respecté. Selon différents témoignages d'opérateurs économiques dont les documents sont au complet, il fluctue entre une à deux semaines, voire trois dans certains cas. Si le Burkina Faso a fait des réformes appréciables en matière de création d'entreprises, d'exécution de contrats, force est de constater qu'il n'a pas une position enviable dans les procédures de commerce transfrontalier. En effet, le dernier rapport de Doing Business cite le Burkina Faso parmi les pays les moins réformateurs en matière de commerce transfrontalier. Il est passé du 167ème rang au 170ème de 2007 à 2008. On y dénombre par exemple 11 documents aussi bien à l'importation qu'à l'exportation, contre respectivement 18 et 13 documents pour le pays le moins réformateur et 3 documents de chaque pour le pays le plus réformateur des 178 pays analysés. L'indicateur de facilité du commerce transfrontalier qui s'en déduit est de 0,90 contre 0,97 pour le pays le moins réformateur et de 0,01 pour le plus réformateur. Les difficultés d'obtention des documents de vérification allongent les délais, ce qui se traduit, par moment, par des charges supplémentaires dues aux pénalités de retard. L'opérateur économique n'a pas de choix que de répercuter les surcoûts sur son prix de vente.

Au-delà des produits de première nécessité cités ci haut, la hausse des prix touche également les matériaux de construction, notamment le ciment et le fer à béton.

En effet, les grands chantiers engagés au Burkina Faso ont induit une hausse de la demande nationale de ciment, non satisfaite par la production locale assurée par DIAMOND CEMENT BURKINA. Nous constatons en outre que malgré le communiqué du Ministre du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat (MCPEA) du 11 juin 2008 portant fixation du prix du ciment, les prix pratiqués sur le marché connaissent une forte hausse, comme en témoignent les données ci-dessous :

- CPA45 : Prix fixé : 107 500 F ; Prix pratiqué : 150 000 F ;
- CPJ45 : Prix fixé : 105 000 F ; Prix pratiqué : 130 000 F ;
- CPJ35 : Prix fixé : 103 000 F ; Prix pratiqué : 125 000 F

Nous notons par ailleurs que les prix « départ usine » de la tonne de ciment pratiqués par DIAMOND CEMENT BURKINA n'ont pas connu d'augmentation depuis l'année 2007 et s'établissent comme suit :

- CPA45 : 92 500 F ;
- CPJ45 : 90 000 F ;
- CPJ35 : 88 000 F.

Concernant le fer à béton, nous avons assisté, entre le 10 juin 2007 et le 10 juin 2008, à une hausse de prix allant jusqu'à **28%**.

La pénurie de ciment entraîne un ralentissement dans l'exécution des chantiers engagés au Burkina Faso. Il est à craindre que certains travaux ne soient suspendus voire arrêtés, faute d'approvisionnement conséquent en matériaux de construction.-

... sur lesquels les mesures d'urgence n'ont eu que peu d'effet.

Face à la valse des étiquettes des produits dits sensibles, le gouvernement a pris des mesures de suspension des droits de douanes sur ces produits, ainsi que la suspension de la TVA. Si, globalement, le secteur privé se réjouit de ces initiatives pour juguler la flambée des prix, il estime que l'utilité de ces mesures a été atténuée par la pénurie et la rareté des produits. C'est pour cette raison, et en l'absence d'une concertation élargie, que les produits concernés ont continué à afficher des prix record.

En début mai, les prix moyens de quelques produits sur le marché se présentaient comme suit :

Désignation Prix en Fcfa

Ouaga Bobo

Sac de 50 kg de riz 18 500 – 22 000

Lait en poudre Nido 900 g 5 500 - 4 850

Lait concentré non sucré 350

Lait concentré sucré 800

Huile 1 litre/Dinor 900 - 1 100

5 litres Savor 3 850 - 3 850

20 litres Savor 13700 - 17 500

Savon SN-CITEC N°1 250

N°2 350

N°3 625

Les conséquences de la vie chère sont généralement analysées sous l'angle du portefeuille du consommateur. Ce qui paraît naturel vu les implications politiques et sociales de cette crise. Mais le secteur privé entend aussi donner de la voix pour rappeler que cette crise le touche également. Et qu'en l'absence d'une solution concertée et de portée générale, la dégradation de sa situation est source d'explosion potentielle.

Les produits qui, aujourd'hui, font l'objet de pénurie ou d'envolée des prix représentent l'essentiel du chiffre d'affaires de certaines entreprises, des grossistes importateurs aux distributeurs finals. Un allongement de la crise constitue pour elles un arrêt d'activité impliquant la mise en chômage technique des employés. Par exemple, pour les unités de fabrication d'huile, beaucoup sont déjà en arrêt.

Au-delà des produits alimentaires de première nécessité, l'augmentation des prix va se faire sentir encore avec beaucoup d'acuité si les entreprises continuent à importer au prix fort.

Certaines entreprises, notamment celle du secteur de la transformation et construction métallique, ont réduit de moitié leurs importations de matières premières.

De l'avis des chefs d'entreprises du BTP, la hausse des prix entraîne les conséquences suivantes : surcoûts et retards dans l'exécution des ouvrages.

Les propositions de la CCI-BF pour une gestion durable de la crise

Tous les acteurs économiques sont unanimes à reconnaître que la crise de la vie chère est une opportunité pour le Burkina Faso de repenser son système productif. La crise a révélé les faiblesses de notre système économique qui repose pour l'essentiel sur l'importation de quasiment tous les biens, même ceux qui peuvent être produits localement.

Les auditions ont également été l'occasion pour les entreprises de poser les préoccupations qu'elles n'ont cessé d'évoquer chaque fois que cela a été possible. Mais pour ne pas s'écarter du sujet de la vie chère, les propositions portent sur les moyens de renforcer la disponibilité des produits dits sensibles.

D'une manière générale, sans remettre en cause l'orientation économique du pays à la faveur de cette crise, le secteur privé en appelle à la responsabilité de l'Etat quant à la prise de certaines mesures qui encourageraient la production locale pour répondre à une grande partie de la demande de consommation de biens de première nécessité.

L'analyse des importations des produits de première nécessité sur les neuf (9) dernières années montre que le riz est de loin le produit le plus importé. Il représente en moyenne annuelle 50% de la valeur totale des importations des produits dits sensibles. Ce qui fait une sortie de devises d'environ 26,36 milliards de Fcfa par an.

De 1960 à nos jours, la consommation nationale du riz est passée de 5kg par habitant et par an à 50 kg par habitant et par an. Et paradoxalement, la production nationale n'a fait que baisser, passant de 84 mille tonnes en 1995 à 75 mille tonnes en 2004. Malgré une augmentation des surfaces rizicoles, de 20 370 ha en 1989 à 49 513 ha en 2004, les rendements moyens ont chuté, passant de 1,8 tonne/ha à 0,87 tonne/ha au cours de la même période.

Les raisons de cette situation sont multiples et peuvent se résumer à :

- l'inorganisation de la filière
 - l'abandon de l'encadrement des producteurs depuis que le Burkina Faso s'est engagé sur une option économique libérale
 - le manque d'appui en équipements agricoles adaptés et en intrants ou engrais spécifique
- Cette situation a rendu le riz local moins compétitif face au riz importé qui est de surcroît subventionné. Sachant que le marché mondial du riz est un marché résiduel qui exporte au plus 7% de la production, il apparaît que le choix politique fait par le Burkina Faso sur cette filière n'est pas cohérent, et a été en partie un facteur d'aggravation de la crise qui sévit en ce moment.

N'ayant aucune possibilité d'agir le cours mondial et l'offre sur un marché résiduel, le secteur privé estime qu'il est impératif que le Burkina relance la production locale de riz. Il y a un potentiel qui ne reste qu'à être valorisé et soutenu par l'Etat. Pour ce faire, le Burkina Faso devrait tirer des leçons de ce qui se fait mieux dans le pays et ailleurs. A l'intérieur, il a su bâtir autour du coton une politique de filière qui a fait ses preuves malgré les aléas climatiques et la conjoncture internationale souvent défavorable. A l'extérieur, un pays comme le Vietnam est devenu un modèle en matière de production de riz. En appliquant une politique volontariste, il est passé, en l'espace de trente (30) ans, du statut de pays importateur de riz (1,5 millions de tonnes par an) au statut de pays exportateur (4,5 millions de tonnes par an).

Partant de ces considérations, nous proposons, au titre des mesures à moyen et long terme pour juguler la crise, que l'Etat prenne l'initiative de la relance de la filière riz à l'image de la filière coton. Cette relance devrait réunir tous les acteurs (la recherche, les producteurs, les transporteurs, les transformateurs, les négociants et les banquiers et l'Etat) autour d'une structure d'achat privée de forme juridique SA. Les parts sociales de cette société pourraient être réparties entre les opérateurs économiques (51%), l'INERA (10%), les producteurs (30%) et l'Etat (9%). Elle pourrait être la société qui, à l'image de la SOFITEX pour le coton, organiserait les producteurs, les encadrerait et leur garantirait un marché avec des prix rémunérateurs. Cela est d'autant plus important que les producteurs sont des agents rationnels qui ne s'investiraient dans la filière que s'ils ont l'assurance d'écouler leur production.

Dans un tel dispositif, l'Etat aura un rôle de régulation. Pour ce faire, il est attendu de lui :

- La modernisation de l'agriculture et le renforcement de l'encadrement des producteurs ; cette activité a malheureusement été abandonnée. Et cet abandon explique, entre autres, le

faible niveau des rendements de la production du riz avec à peine 2 tonnes à l'hectare, or il en faut 4 à 6 pour être rentable.

- La mise à disposition des terres pour les besoins des acteurs
- L'incitation des opérateurs économiques à investir dans l'exploitation des espaces aménagés
- L'incitation des opérateurs économiques à participer au capital de la structure à créer
- L'incitation à la consommation de la production nationale : il faut sensibiliser les populations pour une consommation citoyenne et responsable.

Au-delà du riz, nous proposons que l'Etat s'engage à :

- Diversifier la production agricole en mettant l'accent sur la culture de certains produits oléagineux (soja et tournesol) et légumineux (niébé).
- Renforcer la culture du coton, parallèlement à la diversification : outre le coton et ses dérivés classiques que sont les graines utilisées pour la production d'huile alimentaire et le tourteau pour l'aliment de bétail, il est possible d'envisager une exploitation des tiges du cotonnier pour faire de la biomasse. Il est possible d'obtenir 2 tonnes de tiges sur 1ha, ce qui permet d'avoir, en année normale de production de coton, 750 mille tonnes de tiges dont l'utilisation sous forme de biomasse peut donner l'équivalent d'une centrale électrique de 35 mégawatts. L'utilisation de ce procédé permet par exemple à la SN CITEC d'être autonome en électricité. Une exploitation industrielle de ce sous-produit peut susciter des vocations et donner des revenus supplémentaires aux paysans, contribuant ainsi à l'effort de lutte contre la pauvreté rurale. Ne dit-on pas que « rien ne se perd, tout se transforme ! » ?
- Réaliser une étude sérieuse sur la valorisation des sous-produits du cotonnier. Les avantages d'une telle exploitation sont, entre autres, la contribution à la baisse du coût de l'énergie qui plombe la compétitivité des entreprises et à la distribution d'un pouvoir d'achat aux producteurs de coton qui n'auront plus à brûler leurs tiges après les récoltes. Le secteur privé, à travers la CCI-BF, pourrait donc porter ce projet et l'Etat accompagnerait à la recherche de partenaires pour le faire aboutir si sa rentabilité était avérée. Au-delà de la biomasse, la réflexion doit s'étendre sur la valorisation des énergies renouvelables au profit des entreprises.
- Initier avec les pays voisins une politique sous-régionale pour la gestion cohérente des ressources naturelles (eau) et de développement du JATROFA qui paraît être une solution pour pallier au problème d'énergie. Toutefois, il faudra veiller à ce que cette culture n'influe pas négativement sur la production céréalière.
- Suspendre provisoirement les droits et taxes à l'importation du ciment et du fer ;
- Créer une seconde usine de production du ciment au Burkina Faso : à ce sujet, une concertation entre la CCI-BF et le Ministère en charge du commerce est déjà engagée à travers la Direction Générale du Développement Industriel pour le lancement d'une étude de faisabilité. ;

Dans l'immédiat, le secteur privé estime que l'Etat devra :

- Renoncer à certaines taxes pour permettre à la population de se nourrir.
 - Encourager le partenariat public privé, notamment en matière de recherche.
 - Adapter les ressources de COTECNA à la demande grandissante consécutive au surcroît de travail lié aux inspections à destination et à toute importation quelle que soit la valeur.
- Au-delà donc des mesures de suspension des droits de douane et de la TVA sur certains produits, une réduction significative des délais de traitement des dossiers d'importation est souhaitable. Elle accroîtra la fluidité des marchandises et contribuera à réduire leurs prix. En effet, selon une étude citée par Doing Business, il est établi que dans chaque pays, les coûts engendrés par les retards d'importation dépassent le coût des tarifs douaniers.
- Former les opérateurs économiques aux formalités du commerce extérieur.

- Appuyer la CCI-BF afin quelle organise les opérateurs économiques pour la réalisation d'une opération spéciale d'importation qui pourrait concerner au moins 12 500 tonnes de ciment et qui contribuerait à résoudre les problèmes d'indisponibilité et de coûts élevés, et soulager ainsi la trésorerie des entreprises du secteur du BTP dont l'importance n'est plus à démontrer en matière de création d'emplois et de richesses.

Annexes

Modifications

- **Article 27** : Nous sommes satisfaits de la **réduction du taux de l'impôt sur le BIC**, passe de 35% à 30%. Cette baisse de points est appréciable, taux reste élevé comparativement à d'autres pays de la zone UEMOA.
- **Article 371** : Il est relatif aux contributions du **secteur informel**. Reconnaître l'informel, c'est admettre qu'il y a une fiscalité à deux vitesses. Ainsi, le secteur formel dont l'assiette est beaucoup plus réduite, mais qui est évidemment plus visible, fait l'objet de façon répétitive et systématique de contrôles, vérifications et redressement par les services des Impôts. Parallèlement, des «Opérateurs Economiques », qui réalisent des chiffres d'affaires bien supérieurs à ceux des entreprises établies et connues du fisc, se réfugient dans l'Informel, pour échapper à une partie de leurs obligations fiscales. Cette injustice crée une concurrence déloyale, un manque de compétitivité pour les industriels, et ne favorise absolument pas le développement d'activités officielles et de richesses pour l'Etat.
- **Article 655** : La baisse du taux de **l'IRVM** de 15% à 12,5% mais est appréciée, mais il devrait être encore revu à la baisse pour l'avenir. L'**IRVM** n'incite pas à l'investissement en capitaux.

Mesures nouvelles

- **Article 29** : L'institution de la **Taxe de développement de l'électrification** est une mesure totalement contraire à ce que les industriels réclament depuis des années. Au lieu d'une baisse souhaitée, cette hausse de 2 FCFA est imposée. L'Etat n'ignore pourtant pas que le coût de l'électricité est difficile à supporter, très importante dans les charges d'exploitation, et que cela induit un manque de compétitivité. 2 FCFA = 3,6% ou 1,7% d'augmentation en fonction des heures pleines ou de pointes.
- **Article 299**: La **taxe de développement communal**, est en fait une ré institution de la «vignette », taxe abrogée en 1994 suite à la dévaluation. On ne comprend donc pas pourquoi elle est de nouveau mise en application, sinon qu'il faut financer la politique de décentralisation intégrale, financer les communes urbaines et rurales totalement démunies. Les entreprises acquittent déjà une patente dans les communes où elles sont présentes ; cela fait double emploi. Par contre, nous portons à l'attention des autorités que la baisse du BIC de 2% à 1 % n'est toujours pas appliquée. Cela pose de nombreux problèmes de trésorerie aux industriels et devient une charge lorsque le BIC est inférieur aux acomptes. S'il n'est pas possible de passer à 1%, nous demandons que cet acompte puisse être récupéré sur d'autres impôts et taxes.
- **Exonération totale des taxes** sur les produits de première nécessité **pendant un an**. pour les mesures d'urgence prises par le gouvernement
Les industriels considèrent qu'il leur est demandé de proposer des mesures susceptibles de maintenir le prix ou de réduire le prix des produits manufacturés localement. Il semble que la TVA ait été supprimée sur certains produits notamment le savon, huile, pâtes alimentaires, sucre et que certaines exonérations aient été accordées sur d'autres produits (blé pour minoterie). Nous ne connaissons pas les modalités d'applications, mais que ces mesures soient étendues à d'autres produits de notamment les pièces détachées des engins à deux roues (donc pneumatiques).
Compte tenu des faibles marges réalisées sur la production, et l'augmentation du prix de la

plupart des intrants (matières premières, énergies, etc.) entrant dans le processus de fabrication, il nous est impossible de réduire nos prix de revient et/ou de réduire notre marge, à moins de vendre à perte ; ce qui n'est pas envisageable. Donc les seules possibilités offertes ne peuvent venir que d'allègements fiscaux (taxes ou impôts) :

- réduction ou suppression des droits de douanes sur les matières premières
- réduction et suppression de la TVA sur les matières premières
- application effective de l'acompte BIC au taux de 1 %

Ces allègements ne seront efficaces que si, les importations de produits finis concurrençant la production locale sont strictement contrôlées, et acquittent les droits d'entrées de façon régulière.

Il y a certainement d'autres types d'allègements des charges ou subventions possibles, mais, cela demande plus de réflexion. Enfin, chaque industrie n'étant pas confrontée aux mêmes difficultés, nous suggérons que des solutions adéquates soient apportées au cas par cas avec la signature de « conventions ».

Enfin nous suggérons que l'Etat se penche sur le problème de l'impôt sur les salaires qui seul touche les fonctionnaires et les salariés du secteur formel. Par exemple, passer de 15 à 25% d'abattement pour un montant plafonné de 50.000 frs aurait un effet mécanique d'augmentation mécanique sur les bas salaires de 1.5%, sans amener de charge supplémentaire aux entreprises.

Pour développer la filière agroalimentaire

- Un forum national sur la production agricole pour élaborer une stratégie de promotion et de développement de l'agrobusiness dont les conclusions pourront déboucher sur les points suivants :

- ☐ un dispositif d'encouragement de la promotion de l'agriculture vivrière: riz, maïs, sorgho, etc. Ce dispositif pourrait être un fonds spécial d'aide aux agriculteurs qui s'engagent dans cette voie.

- ☐ la réduction des efforts portés sur les cultures de rente (coton) au profit des cultures vivrières à grande échelle.

- ☐ l'instauration de mesures d'accompagnement au profit des acteurs économiques du secteur agricole (vivrières)

- mener une campagne de sensibilisation intensive en français et en langues nationales pour susciter la consommation des produits alimentaires locaux
- ouvrir des boutiques sociales dans chaque quartier
- supprimer la TVA sur les produits alimentaires locaux transformés
- institutionnaliser les Journées Agroalimentaires comme espace de promotion des produits alimentaires et des entreprises agroalimentaires
- subventionner l'acquisition de semences et d'engrais pour la production agricole
- sensibiliser et développer les fosses fumières
- soutenir les initiatives de création de vitrine de l'agroalimentaire par l'octroi d'espace
- soutenir les foires régionales pour faire découvrir les potentialités des régions
- primer l'innovation pour davantage susciter la créativité
- consommer les produits locaux transformés lors des réceptions
- mettre en place un Comité de soutien à la promotion de l'entreprise agroalimentaire composé des différents acteurs des filières avec les ministères concernés (Agriculture..., Ressources Animales, Commerce..., Environnement et Cadre de vie, Administration Territoriale..., Jeunesse et Emploi, Promotion de la Femme...)
- renforcer la petite irrigation avec les cultures de contre saison et mettre l'Armée à contribution

- faire une culture intensive des céréales à l'exemple du coton : consacrer une période de 5 ans focalisée sur la culture des céréales avec tous les moyens nécessaires pour développer des zones de production et des zones de stockage.
- renforcer les capacités des entreprises agroalimentaires de transformation
- faciliter l'accès des PME à un Fonds de Développement
- élargir les mesures d'allègements fiscaux pour l'acquisition des équipements et des intrants agricoles
- rendre public les résultats de la Recherche dans **l'agriculture**
- prendre des mesures pour garantir la sécurité foncière
- créer des Ecoles d'agriculture en zone agricole
- créer des pépinières d'entreprise
- publier les exemples de réussite